


<p align="center"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p align="center">-----</p> <p align="center"><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 14 juin 2022</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 30 Suppléants : 1 Absents : 7 Pouvoir : 1 Votants : 32 Pour : 30 Contre : 0 Nul : 0 Abstentions : 2</p> <p><b>N° CC 73/2022</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt-deux</b>, le <b>14 juin</b> à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du bâtiment omnisports de la Semine, à Chêne-en-Semine sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 08 juin 2022</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléants :</b> François SÈVE représenté par Marie-Françoise GALIMONT.</p> <p><b>Pouvoir :</b> Michel BOTTERI à Patrick CHAPEL.</p> <p><b>Absents :</b> Bernard THIBOUD, Frédérique AURELLE, Alain CAMP, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Gilles PILLOUX.</p> <p>Madame Marie-Christine GLANDUT est désignée secrétaire de séance.</p>

Envoyé en préfecture le 16/06/2022  
Reçu en préfecture le 16/06/2022  
Affiché le   
ID : 074-200070852-20220614-CC\_73\_2022-DE

**OBJET : FINANCES - Budget annexe Assainissement 2022 – Créance éteinte .**

Vu la délibération N° CC 24/2022 date du 12 avril 2022 adoptant le budget annexe assainissement 2022

Vu l'avis de mise en créance éteinte proposé par le trésorier comptable soumise par le comptable Public du SGC de Rumilly en date du 3 mai 2022,

La Vice-présidente aux Finances madame Sylvie TARAGON rappelle que les créances éteintes sont définitivement effacées consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de société titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire pour un professionnel et surendettement pour un particulier, avec décision d'effacement de la dette. La créance éteinte ne peut donc être recouvrée et l'action de recouvrement n'est plus possible.

La Vice-présidente aux Finances propose au conseil communautaire d'admettre la créance éteinte sur le budget assainissement (84500), pour le montant et motif suivant :

Exercice 2018 :

M. SALE Gilles « Restaurant Le Germinois » 74270 Saint Germain sur Rhône

Reste à recouvrer 128.30 €

Proposition d'Admission en créance éteinte pour le titre de liquidation judiciaire prononcée.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**ACCEPTÉ** de procéder à l'inscription de cette créance éteinte pour un montant total de 128.30 €  
**DIT** que les écritures seront passées sur le compte 6542 du budget Assainissement de l'exercice 2022

**CHARGE** les services compétents pour procéder aux écritures

**NOTIFIE** cette délibération au SGC de Rumilly et à la Préfecture de Haute-Savoie

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,**

**Le Président,**

**Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*